

A 2PT

2 B IMMOBILIER
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE
Au capital de : 50.000 Francs
Siège social : NIMES (Gard)
4 Bis rue des Calquières

R.C.S. NIMES B 353 819 626 (90 B 229)

ASSEMBLEE GENERALE DES ASSOCIES
EN DATE DU PREMIER JUILLET MIL NEUF CENT QUATRE VINGT TREIZE

DECISION DE DISSOLUTION DE L'ASSOCIE UNIQUE
DE LA SOCIETE "3 B"

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
et le premier Juillet à neuf heures,

Les associés de la société "2 B IMMOBILIER" se sont réunis
au siège social de la société sur convocation faite par la gérance.

SONT PRESENTS

- Monsieur Eric BALDON, gérant, propriétaire de..... 250 PARTS
- Monsieur Robert BALDON, propriétaire de..... 250 PARTS

Tous les associés étant présents l'assemblée générale peut
valablement délibérer.

Monsieur Eric BALDON, gérant, donne lecture de l'ordre du
jour suivant :

- décision de dissolution de l'associé unique de la Société "3 B".

Après échange de vues il est passé au vote de la résolution
suivante.

RESOLUTION UNIQUE

L'assemblée générale des associés décide de procéder à la
dissolution de la société "3 B" en application de l'article 1844-5 du
Code Civil à compter du 1er Juillet 1993.

En conséquence la société "2 B IMMOBILIER" recevra
l'intégralité du patrimoine actif et passif de la société "3 B".

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à dix
heures et le présent procès-verbal rédigé clos et signé par les associés
après lecture.

*ce qui est conforme
à l'original
E. Baldon*